

PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE PHASE II (PASS 2)

SERVICES DE CONSULTANTS A MAITRISE D'ŒUVRE
Appel à Manifestations d'Intérêt

Le Ministère en charge de la Santé a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du Projet d'Appui au Secteur de la Santé phase 2 (PASS 2).

Les Services du consultant auront pour objet la maîtrise d'œuvre de la composante 1 « infrastructures » du Projet intitulée : *Mise à niveau de l'offre de soins dans les régions sanitaires présentant des indicateurs les moins avancés*. L'objectif est de réhabiliter/réaménager 27 structures de santé réparties dans 4 régions sanitaires ciblées. A ce titre, le Consultant aura à réaliser les études architecturales et techniques (levés topographiques, études géotechniques, APS, permis de construire, APD, dossiers de consultation des entreprises), assistance à la passation des marchés de travaux, suivi de l'exécution des travaux, réceptions provisoires et définitives des travaux.

L'Agence Nationale des Grands Travaux d'Infrastructures, en sa qualité de Maître d'Ouvrage Délégué, invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD <http://afd.dgmarket.com>

Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :

– Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres.

OU

– Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des Services ;
- Du domaine et de l'expertise technique ;
- Du contexte géographique dans la région subsaharienne.

Le Client examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard des critères suivants :

- Conformité à la réglementation portant sur l'exercice de la profession d'architecte en République Gabonaise ;
- Correspondants/partenaires locaux ;

Le Ministère en charge de la Santé dressera une liste restreinte de 6 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous pour le 13 juillet 2017 à 10 heures selon les modalités suivantes :

- Par courrier physique

Agence Nationale des Grands Travaux

d'Infrastructures(A.N.G.T.I)

Hôtel HELICONIA II (Angondjé)

B.P. : 23765, Libreville, Gabon

A l'attention de :

M. ONGOUNDOU LOUNDAH Michel Junior

Tél : (241) 02 56 01 68 - mongound@angt.ga

- Par courrier électronique avec en objet « Réponse à l'AMI maîtrise d'œuvre projet PASS 2 »

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, aux heures suivantes: *de 8 heures à 15 heures*.